Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
DE L'AGROALIMENTAIRE
ET DE LA FORÊT

Régime de paiement de base

Campagne 2016

Clause **E**
Première vague

à déposer à la DDT(M) au plus tard le 17 mai 2016

Demande de prise en compte d'une fin de bail ou d'une fin de mise à disposition de Droits à Paiement de Base (DPB) intervenant au plus tard le 17 mai 2016

✣ EXPLOITATIONS CONCERNÉES PAR LA FIN DE BAIL OU LA FIN DE MISE À DISPOSITION DE DPB

	EXPLOITANT BAILLEUR / ASSOCIÉ METTANT À DISPOSITION	EXPLOITANT PRENEUR / SOCIÉTÉ PRENEUSE
N° Pacage		
Nom et prénom ou raison sociale		

Les soussignés, désignés ci-dessus, déclarent que *(cochez la case correspondant à votre situation)* :

☐ le contrat de bail de DPB conclu le ___ en accompagnement d'un bail de terres entre le bailleur et le preneur

☐ le contrat de bail de DPB conclu le ___ sans accompagnement d'un bail de terres entre le bailleur et le preneur

☐ la convention de mise à disposition en accompagnement d'une convention de mise à disposition de terres conclue le ___ entre l'associé et la société

☐ la convention de mise à disposition sans accompagnement d'une convention de mise à disposition de terres conclue le ___ entre l'associé et la société

a pris fin en date du ___

Les soussignés demandent qu'à la date de fin de bail ou de fin de mise à disposition, les DPB soient transférés du preneur vers le bailleur ou de la société vers l'associé. Les DPB récupérés au titre de cette fin de bail ou de cette fin de mise à disposition sont les DPB objet du contrat de bail ou de la convention de mise à disposition.

Les soussignés, désignés ci-dessus, certifient que les renseignements figurant dans le présent formulaire sont sincères et véritables, attestent avoir pris connaissance de la notice explicative jointe et joignent les pièces justificatives correspondantes.

IMPRIMERIE NATIONALE ISCC*4805

Fait en 3 exemplaires à _____ Le ___ 2016

Signature de chacun des exploitants
Le signataire est l'exploitant, ou le gérant en cas de forme sociétaire, ou tous les associés en cas de GAEC.

LE BAILLEUR ou L'ASSOCIÉ METTANT À DISPOSITION

LE PRENEUR ou la SOCIÉTÉ PRENEUSE